

saient laisse apercevoir dans ces temps d'affliction publique de tristes témoignages d'égoïste jalousie. Que penser, en effet, du couvent des Capucins, qui ne pouvant s'approprier les aumônes, refusait aux échevins de laisser placer un tronc contre les murs de leur monastère (2)? Ne faut-il voir enfin qu'un écho des impressions douloureuses du moment dans l'initiative prise par François de Vasy, supérieur des *Pères de la mort*, de Rouen, lorsqu'il proposait au consulat d'envoyer à Lyon des religieux de son ordre pour y soigner les pestiférés de la ville (3), ou était-ce un exemple de courageux et utile dévouement donné à l'esprit de charité, alors trop souvent isolé de l'esprit de religion (4)?

III. *Subsides royaux et consulaires*. — Nous trouvons, dans nos Archives, de nombreux témoignages des subsides qui furent accordés aux Grands Carmes, soit par le Roi, soit

---

(1) Archiv. municip. de Lyon, BB. 27, du Mardi-Saint antépnlult. de mars 1507.

(2) Archiv. municip., AA. 44 reg.

(3) Archiv. municip., AA. 79 portef.

(4) Lorsque la peste régnait à Lyon, elle y exerçait des ravages extraordinaires. Vainement les mesures les plus rigoureuses étaient-elles prises pour prévenir l'invasion de l'épidémie; de Paris, de Chambéry, comme de Marseille, il arrivait incessamment des pestiférés; la santé publique s'alarma au point de faire subir d'humiliants traitements à quiconque paraissait *suspect* de contagion. Les échevins découragés, en étaient venus à traiter avec un charlatan piémontais, Jean-Pierre de Seigneuribus, qui passait pour un très habile homme et qui excellait à désinfecter les localités frappées de la peste; on utilisa ses talents en 1535. A. C. BB. 52. Trente ans plus tard, les ravages du mal étaient si terribles, que le consulat jugea à propos de consigner dans ses requêtes qu'en cette année 1564, 60,000 personnes de la ville y sont mortes du fléau. A. C. AA. 141.